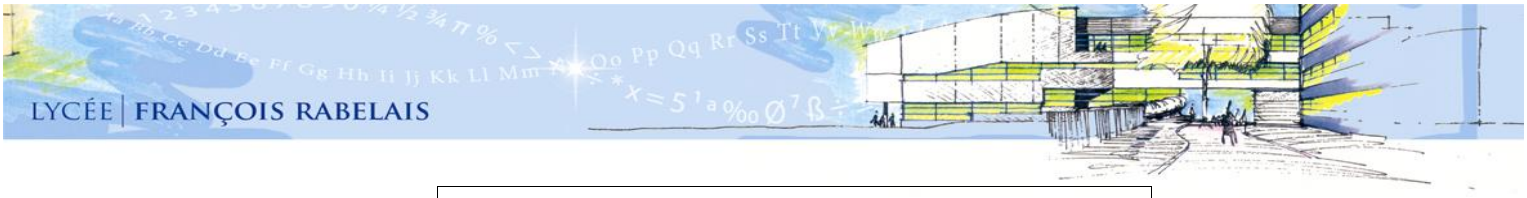

CONVENTION D'HEBERGEMENT

INTER-ETABLISSEMENT

Entre le Lycée François Rabelais, établissement d'origine, représenté par C. CHARLOT, Chef d'établissement,

Et le : .....,

établissement d'accueil, représenté par Mme. / M. ....., Chef d'établissement.

ARTICLE 1 :

Il est convenu entre les parties prenantes à la présente convention que l'élève :

Nom : ..... Prénom : ..... inscrit en : .....

au lycée polyvalent François Rabelais de Chinon, demeurant :

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

en stage dans l'entreprise : .....

sise (tampon) :

Sera hébergé pour ce qui concerne :

Le repas du midi : OUI NON Le repas du soir : OUI NON

La nuit : OUI NON Le petit-déjeuner : OUI NON

Pour la période du : ..... / ..... / ..... au : ..... / ..... / .....

ARTICLE 2 :

L'élève s'engage à se conformer aux habitudes et aux exigences de l'établissement qui l'accueil en respect de son règlement intérieur.

ARTICLE 3 :

Le Lycée polyvalent François Rabelais s'engage à régler les frais relatifs à cette prestation, sur production d'une facture détaillée correspondante.

Les frais relatifs à cette prestation seront à réclamer directement à l'élève hébergé : OUI NON

A Chinon, le .....

Signatures

Le Chef d'établissement d'origine, Le Chef d'établissement d'accueil,

(Cachet de l'établissement) (Cachet de l'établissement)